

www.hadithdujour.com

www.hadithdujour.com

[Les règles du 'Id Al Adha]

Table des matières

- Le mérite du jour du 'Id Al Adha et l'interdiction de le jeûner ainsi que les jours du Tashriq.....Page 3
- Le fait de faire le ghousl avant la prière.....Page 3
- Le fait de mettre un bel habit islamique, d'utiliser le siwak et de se parfumer.....Page 4
- Le fait de ne pas manger le jour du 'Id jusqu'à ce que l'on mange de la bête que l'on a sacrifié si cela est possible.....Page 4
- Les hommes comme les femmes (qu'elles soient en menstrues ou non) doivent se rendre au mousalla mais celle qui a ses menstrues ne fera pas la prière.....Page 5
- La souenna est que la prière du 'Id ait lieu au mousalla afin de rassembler plus de gens.....Page 6
- Le mérite de sortir pour accomplir la prière du 'Id Al Adha.....Page 6
- Le fait de se rendre au mousalla à pied si cela est possible.....Page 6
- Il n'y a pas de prière à effectuer au mousalla avant la prière du 'Id ou après.....Page 7
- Le tekbir lors du 'Id Al Adha.....Page 7
- Il n'y a pas de Adhan ni d'iqama pour la prière du 'Id.....Page 10
- La prière du 'Id a lieu avant le sermon.....Page 10
- La description de la prière du 'Id.....Page 11
- Il est méritoire d'écouter le sermon après la prière mais celui qui part n'a pas commis de péché.....Page 13
- Il fait partie de la souenna que l'imam consacre une partie du sermon aux femmes.....Page 14
- Le fait de rentrer chez soi par un autre chemin que celui qu'on a emprunté à l'aller.....Page 14
- L'incitation à prier deux unités de prière surrogatoires lorsque l'on rentre chez soi.....Page 14
- Les félicitations du 'Id.....Page 15
- Le chant et les tambours le jour du 'Id.....Page 16

- *Le mérite du jour du 'Id et du jour qui le suit*

D'après 'Abdallah Ibn Qourt (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Certes le plus grand jour auprès d'Allah est le jour du sacrifice puis le jour du Qar (*) ».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1765 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

(*) Le jour du qar est le onzième jour du mois de Dhoul Hijja, soit le lendemain du 'Id.

عن عبدالله بن قرط رضي الله عنه قال قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّ أَعْظَمَ الْأَيَّامِ عِنْدَ اللَّهِ يَوْمَ التَّحْرِ ثُمَّ يَوْمَ الْقَرِّ
(رواه أبو داود في سننه رقم ١٧٦٥ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي اود)

- *L'interdiction de jeûner le jour du 'Id et les jours du Tashriq*

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a interdit de jeûner six jours dans l'année: les trois jours du Tachriq, le jour du Fitr, le jour du sacrifice (*) et le jour du vendredi en le spécifiant par rapport aux autres jours.

(Rapporté par Tayalisi et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°2398)

(*) Les jours du Tachriq sont les trois jours qui suivent le 'Id soit le onzième, le douzième et le treizième jour du mois de Dhoul Hijja.

Le jour du Fitr est le jour du 'Id qui suit la rupture du jeûne du mois de Ramadan.

عن أنس بن مالك رضي الله عنه أن النَّبِيَّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ نَهَى عَنْ صَوْمِ سِتَّةِ أَيَّامٍ مِنَ السَّنَةِ : ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ التَّشْرِيقِ وَ يَوْمَ الْفِطْرِ وَ يَوْمَ الْأَضْحَى وَ يَوْمَ الْجُمُعَةِ مَخْتَصَةً مِنَ الْأَيَّامِ
(رواه الطيالسي و صححه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم ٢٣٩٨)

- *Le fait de faire le ghousl avant la prière*

D'après Zadhan : Un homme a interrogé 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée) à propos du ghousl.

Il lui a dit: « Laves toi tous les jours si tu veux ». (*)

L'homme a dit: Non, le lavage qui est le ghousl ?

'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée) a dit: « Le jour du vendredi, le jour de 'Arafat, le jour du sacrifice et le jour du Fitr ».

(Rapporté par Al Bayhaqi dans Sounan Al Koubra n°6124 et authentifié par Cheikh Albani dans Irwa Al Ghalil vol 1 p 176)

(*) C'est à dire que 'Ali (qu'Allah l'agrée) a, au départ, compris que l'homme l'interrogeait sur le fait de prendre une douche.

عن زاذان قال : سأل رجل علي بن أبي طالب رضي الله عنه عن الغسل؟
قال : اغتسل كل يوم إن شئت
قال : لا الغسل الذي هو الغسل

قال علي بن أبي طالب رضي الله عنه : يوم الجمعة يوم عرفة يوم النحر و يوم الفطر
رواه البيهقي في السنن الكبرى رقم ٦١٢٤ و صححه الشيخ الألباني في إرواء الغليل ج ١ ص
١٧٦)

L'imam Ibn Rushd Al Maliki (mort en 595 du calendrier hégirien) a dit:
« Les savants sont en consensus sur le caractère méritoire du ghousl pour la prière du 'Id ».
(Bidayatoul Moujtahid vol 1 p 197)

- *Le fait de mettre un bel habit islamique, d'utiliser le siwak et de se parfumer (pour les hommes)*

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) : 'Omar (qu'Allah l'agrée) a trouvé au marché une tunique de brocart qu'il a apporté au Messenger d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et il a dit: « Ô Messenger d'Allah ! Achète cette tunique avec laquelle tu pourras t'embellir pour le 'Id et lorsque tu reçois des délégations... ».
(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°948 et Mouslim dans son Sahih n°2068)

عن عبدالله بن عمر رضي الله عنهما قال : وجد عمر رضي الله عنه حلّةً من إستبرق تباع في
السوق
فأخذها فأتى بها رسول الله صَلَّى الله عليه وسلّم فقال : يا رسول الله ! ابتع هذه فتجمل بها
للعيد والوفود
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٩٤٨ و مسلم في صحيحه رقم ٢٠٦٨)

D'après Nafi' : 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) portait ses plus beaux vêtements lors des deux 'Id.
(Rapporté par Al Bayhaqi dans Sounan Al Koubra n°6143 et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Fath Al Bari 2/439)

عن نافع أن عبدالله بن عمر رضي الله عنهما كان يلبس في العدين أحسن ثيابه
(رواه البيهقي في السنن الكبرى رقم ٦١٤٣ و صححه الحافظ بن حجر في فتح الباري ٢/٤٣٩)

L'imam Ibn Rajab Al Hanbali (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit: « Le fait de s'embellir pour le 'Id comprend à la fois celui qui sort pour la prière, celui qui reste chez lui, même les femmes et les enfants ».
(Fath Al Bari Charh Sahih Al Boukhari vol 8 p 420)

Il a également dit à la page 418 du même ouvrage: « Il est également préférable de se parfumer et d'utiliser le siwak pour les deux 'Id ».

- *Le fait de ne pas manger le jour du 'Id jusqu'à ce que l'on mange de la bête que l'on a sacrifié si cela est possible*

D'après Bourayda (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ne sortait pas le jour du Fitr avant d'avoir mangé et il ne mangeait pas le jour du sacrifice jusqu'à ce qu'il revienne et alors il mangeait de sa odhiya (*).
(Rapporté par Ahmed dans son Sahih n°22984 et authentifié par l'imam Nawawi dans Al Majmou' vol 5 p 5 et par Cheikh Shouayb Arnaout dans sa correction du Mousnad de l'imam Ahmed)

(*) C'est le nom de la bête que l'on sacrifie à l'occasion du 'Id Al Adha.

عن بريدة رضي الله عنه قال : كان النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ لا يغدو يوم الفطر حتى يأكل و لا يأكل يوم الأضحى حتى يرجع فَيَأْكُلُ مِنْ أَضْحِيَّتِهِ
رواه أحمد في مسنده رقم ٢٢٩٨٤ و حسنه الإمام النووي في المجموع ج ٥ ص ٥ و الشيخ
(شعيب الأرنؤوط في تحقيق المسند)

- *Le mérite de sortir pour accomplir la prière du 'Id al Adha*

D'après Souleyman, Makhnaf Ibn Souleym (qu'Allah l'agrée) a dit : « Une sortie le jour du sacrifice (1) équivaut à un hajj et une sortie le jour de la rupture du jeûne (2) équivaut à une 'omra ».

(Rapporté par l'imam Ahmed dans Al 'Ilal Wa Ma'rifa Ar Rijal n°5925 et authentifié par Cheikh Wasiyou Allah 'Abbas dans sa correction de cet ouvrage vol 3 p 453)

(1) C'est à dire le fait de sortir le jour du 'Id al Adha afin d'accomplir la prière du 'Id avec les musulmans.

(2) C'est à dire le fait de sortir le jour du 'Id après la fin du mois de Ramadan afin d'accomplir la prière du 'Id avec les musulmans.

عن سليمان عن مخنف بن سليم رضي الله عنه قال : خروج يوم النحر تعدل حجة وخروج يوم الفطر تعدل عمرة
رواه الإمام أحمد في العلل و معرفة الرجال رقم ٥٩٢٥ و صححه الشيخ وصي الله عباس في
(تحقيق هذا الكتاب ج ٣ ص ٤٥٣)

- *Les hommes comme les femmes (qu'elles soient en menstrues ou non) doivent se rendre au mousalla mais celle qui a ses menstrues ne fera pas la prière*

D'après Oum 'Atiya (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous ordonnait de faire sortir pour le Fitr et le Adha: les jeunes filles, les femmes en menstrues et les jeunes vierges mais les femmes en menstrues s'écartaient de la prière et assistaient au bien et aux invocations des musulmans.

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°324 et Mouslim dans son Sahih n°890)

عن أم عطية رضي الله عنها قالت : أمرنا رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أن نخرجهنّ في الفطر والأضحى العواتق والحَيِّض وذوات الخدور فأما الحَيِّض فيعتزلن الصلاة ويشهدن الخير ودعوة المسلمين
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٣٢٤ و مسلم في صحيحه رقم ٨٩٠)

Remarque: Il faut que chacun fasse attention à baisser le regard

D'après Waki' : Nous sommes sortis avec Sofiane Al Thawri (mort en 161) le jour du 'Id et alors il a dit: « Certes la première chose que nous allons faire aujourd'hui est de baisser nos regard ».

(Rapporté par Ibn Abi Dounia dans Kitab Al Wara' n°66 et par Abou Nouaym dans Hilyatoul Awliya 7/23)

عن وكيع قال : خرجنا مع سفیان الثوري يوم العيد فقال : إن أول ما نبدأ به في يومنا غرض
أبصارنا
(رواه ابن أبي دنيا في كتاب الورع رقم ٦٦ و أبو نعيم في حلية الأولياء ٧/٢٣)

- *La sounna est que la prière du 'Id ait lieu au mousalla afin de rassembler plus de gens*

D'après Abou Said Al Khoudri (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) sortait le jour du Fitr et du Adha vers le mousalla (*) et la chose par laquelle il commençait était la prière

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°956 et Mouslim dans son Sahih n°889)

(*) C'est à dire à l'endroit où était accomplie la prière du 'Id.

عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : كان رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يخرج يوم
الْفِطْرِ وَالْأَضْحَى إِلَى الْمِصْلَى فَأَوَّلُ شَيْءٍ يَبْدَأُ بِهِ الصَّلَاةَ
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٩٥٦ و مسلم في صحيحه رقم ٨٨٩)

- *Le fait de se rendre au mousalla à pied si cela est possible*

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) sortait pour le 'Id en marchant et il revenait en marchant.

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°1295 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

عن عبدالله بن عمر رضي الله عنهما قال : كان رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يخرج إلى العيد
ماشياً ويرجع ماشياً

(رواه ابن ماجه في سننه رقم ١٢٩٥ و حسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

D'après Al Harith, 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée) a dit: « Fait partie de la sounna que tu sortes vers le 'Id en marchant ».

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°530 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

عن الحارث أن علي بن أبي طالب رضي الله عنه قال : من السنّة أن تخرج إلى العيد ماشياً
(رواه الترمذي في سننه رقم ٥٣٠ و حسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن الترمذي)

- *Il n'y a pas de prière à effectuer au mousalla avant la prière du 'Id ou après*

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) : Le jour du Fitr, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a prié deux unités de prière (1) et n'a pas prié avant ni après (2).

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°989)

(1) C'est à dire la prière du 'Id.

(2) C'est à dire qu'il n'a pas fait de prière surérogatoire ni avant, ni après la prière du 'Id.

عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما أن النبي صَلَّى اللهُ عليه وسلّم خرج يوم الفطر فصلّى ركعتين لم يصلّ قبلها ولا بعدها
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٩٨٩)

- *Le tekbir*

a. Le caractère légiféré du tekbir pour le 'Id pour les hommes et les femmes

Allah a dit dans la **sourate Baqara n°2 verset 203** (traduction rapprochée du sens du verset):
« Et invoquez Allah pendant un nombre de jours déterminés »

قال الله تعالى : واذكروا الله في أيّام معدودات
(سورة البقرة ٢٠٣)

D'après Sa'id Ibn Joubayr, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit: « Les jours déterminés sont les jours du Tashriq ».

(Rapporté par Ibn Mardawayh et authentifié par Ibn Hajar dans Fath Al Bari 2/458)

عن سعيد بن جبير قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما قال : الأيّام المعدودات أيّام التشريق
(رواه ابن مردويه و صححه الحافظ ابن حجر في فتح الباري ٢/٤٥٨)

D'après Nabicha Al Houdhali (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Les jours du Tachriq sont des jours de nourriture, de boisson et de rappel d'Allah ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°1141)

عن نبیثة الهذلي رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عليه وسلّم : أيّام التشريق أيّام أكل و شرب و ذكر الله
(رواه مسلم في صحيحه رقم ١١٤١)

D'après Oum 'Atiya (qu'Allah l'agrée), : Il nous était ordonné de sortir le jour du 'Id au point où nous faisons sortir les jeunes filles vierges de leurs appartements et les femmes qui avaient leurs menstrues.

Ces dernières restaient derrière les gens et faisaient le tekbir avec leur tekbir et faisaient des invocations avec leurs invocations. Elles espéraient la bénédiction de ce jour et sa pureté.

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°971)

عن أم عطية رضي الله عنها قالت : كُنَّا نُؤَمِّرُ أَنْ نَخْرُجَ يَوْمَ الْعِيدِ حَتَّى نَخْرُجَ الْبَكْرَ مِنْ خَدْرِهَا حَتَّى تَخْرُجَ الْحَيْضُ فَيَكُنْ خَلْفَ النَّاسِ فَيَكْبُرُنَ بِتَكْبِيرِهِمْ وَيَدْعُونَ بِدَعَائِهِمْ يَرْجُونَ بَرَكَةَ ذَلِكَ الْيَوْمِ وَطَهْرَتَهُ
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٩٧١)

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit: « Ceci est une preuve que le tekbir est recommandé à chacun dans les deux 'Id, ceci est un point sur lequel il y a un consensus »

(Charh Sahih Mouslim 6/179)

b. Le tekbir se fait du fajr du jour de Arafat jusqu'à après le 'asr du troisième jour du Tachriq

D'après Abou 'Abder Rahman : 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée) faisait le tekbir après la prière du fajr du jour de 'Arafat (*) jusqu'à la prière du 'asr du dernier jour du Tachriq et il faisait le tekbir après le 'asr.

(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Mousannaf n°5677 et authentifié par Cheikh Albani dans Irwa Al Ghalil vol 3 p 125)

(*) C'est le neuvième jour du mois de Dhoul Hijja soit le jour précédent le 'Id.

عن أبي عبد الرحمن قال : كان علي بن أبي طالب رضي الله عنه يكبر بعد صلاة الفجر يوم عرفة إلى صلاة العصر من آخر أيام التشريق و يكبر بعد العصر
رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٥٦٧٧ و صححه الشيخ الألباني في إرواء الغليل ج ٣ ص (١٢٥)

D'après 'Ikrima : 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) faisait le tekbir du ghadat (*) de 'Arafat jusqu'à la prière du 'asr du dernier jour du Tachriq.

(Rapporté par Al Bayhaqi dans ses Sounan n°6276 et authentifié par Cheikh Albani dans Irwa Al Ghalil vol 3 p 125)

(*) C'est à dire du sobh.

عن عكرمة عن عبد الله بن عباس رضي الله عنهما أنه كان يكبر من غداة عرفة إلى صلاة العصر من آخر أيام التشريق
رواه البيهقي في السنن الكبرى رقم ٦٢٧٦ و صححه الشيخ الألباني في إرواء الغليل ج ٣ ص (١٢٥)

c. La Sounna est de faire le tekbir à voix haute

D'après Nafi : Lorsque 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) sortait le jour du Fitr et le jour du Adha, il faisait le tekbir à voix haute jusqu'à ce qu'il arrive au mousalla puis il faisait le tekbir jusqu'à ce que l'imam arrive

(Rapporté par Daraqoutni dans ses Sounan n°1716 et authentifié par Cheikh Albani dans Irwa Al Ghalil n°650)

عن نافع أن عبد الله بن عمر رضي الله عنهما كان إذا غدا يوم الفطر و يوم الأضحى يجهر بالتكبير

حَتَّى يَأْتِيَ الْمَصَلَّى ثُمَّ يَكْبِرُ حَتَّى يَأْتِيَ الْإِمَامَ
(رواه الدارقطني و صححه الشيخ الألباني في إرواء الغليل رقم ٦٥٠)

d. Les formules de tekbir

Il n'y a pas de formule de tekbir rapportée du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Par contre, il est rapporté plusieurs formules que les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) disaient.

- D'après Al Ahwas : 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) faisait le tekbir durant les jours du teshriq (1) en disant: « Allah est le plus grand, Allah est le plus grand, Il n'y a pas d'autre divinité méritant d'être adorée si ce n'est Allah, Allah est le plus grand, Allah est le plus grand et la louange est à Allah (2) ».

(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Mousanaf n°5697 et authentifié par Cheikh Albani dans Irwa Al Ghalil vol 3 p 125)

(1) Ce sont les trois jours qui suivent le jour du 'Id du sacrifice.

(2) En phonétique: Allahou Akbar, Allahou Akbar, La Ilaha Illa Allah, Allahou Akbar, Allahou Akbar, Wa Lillahil Hamd

En arabe: اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ وَ لِلَّهِ الْحَمْدُ

عن الأحوص أن عبدالله بن مسعود رضي الله عنه كان يكبر أيام التشريق : اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللهُ اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ وَ لِلَّهِ الْحَمْدُ
(رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٥٦٩٧ و صححه الشيخ الألباني في إرواء الغليل ج ٣ ص ١٢٥)

- D'après Abou 'Otman Al Nahdi : Salman Al Farisi (qu'Allah l'agrée) nous enseignait le tekbir, il disait: « Faites le tekbir en disant: Allah est le plus grand, Allah est le plus grand, Allah est vraiment le plus grand (*) ».

(Rapporté par Al Bayhaqi dans Al Sounan Al Koubra n°6282 et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Fath Al Bari 2/462)

(*) En phonétique : Allahou Akbar, Allahou Akbar, Allahou Akbar Kabiran

En arabe : اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ كَبِيرًا

عن أبي عثمان النهدي قال : كان سلمان الفارسي رضي الله عنه يعلمنا التكبير يقول : كَبَرُوا اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ كَبِيرًا
(رواه البيهقي في السنن الكبرى رقم ٦٢٨٢ و صححه الحافظ ابن حجر في فتح الباري ٢/٤٦٢)

- D'après 'Ikrima, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) disait: « Allah est vraiment le plus grand, Allah est vraiment le plus grand, Allah est le plus grand et le plus

exalté, Allah est le plus grand et la louange est à Allah (*) ».

(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Mousanaf n°5701 et authentifié par Cheikh Albani dans Irwa Al Ghalil vol 3 p 125)

(*) En phonétique: Allahou Akbar Kabiran, Allahou Akbar Kabiran, Allahou Akbar Wa Ajal, Allahou Akbar Wa Lillahil Hamd

En arabe: اللهُ أَكْبَرُ كَبِيرًا اللهُ أَكْبَرُ كَبِيرًا اللهُ أَكْبَرُ وَ أَجَلُّ اللهُ أَكْبَرُ وَ لِيَّهِ الْحَمْدُ

عن عكرمة أن عبد الله بن عباس رضي الله عنهما كان يقول : الله أكبر كبيراً الله أكبر كبيراً الله أكبر وأجلّ الله أكبر والله الحمد
رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٥٧٠١ و صححه الشيخ الألباني في إرواء الغليل ج ٣ ص ١٢٥)

e. Le tekbir ne se fait pas ensemble d'une seule voix

Cheikh Albani a dit: « Et parmi ce qu'il est bon de mentionner à cette occasion: le fait que le tekbir à voix haute ici n'est pas légiféré en groupe d'une seule voix comme le font certains... ».
(Silsila Sahiha vol 1 p 331)

- *Il n'y a pas de Adhan et d'iqama pour la prière du 'Id*

D'après Jabir Ibn Samoura (qu'Allah l'agrée) : J'ai prié les deux 'Id avec le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) plus de une fois ou deux sans qu'il n'y ait de adhan ni d'iqama (*)

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°887)

(*) C'est à dire qu'il n'y avait pas d'appel à la prière ni de second appel avant le début de la prière.

عن جابر بن سمرة رضي الله عنه قال : صليت مع رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ العيدين غير مرة و لا مرتين بغير أذان و لا إقامة
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٨٨٧)

- *La prière a lieu avant le sermon*

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) : J'ai assisté au 'Id avec le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), avec Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), avec 'Omar (qu'Allah l'agrée) et avec 'Othman (qu'Allah l'agrée) et tous priaient avant le sermon.

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°962 et Mouslim dans son Sahih n°884)

عن عبد الله بن عباس رضي الله عنهما قال : شهدت العيد مع رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ و أبي بكر و عمر و عثمان رضي الله عنهم فكلهم كانوا يصلون قبل الخطبة
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٩٦٢ و مسلم في صحيحه رقم ٨٨٤)

- *La description de la prière du 'Id*

a. La prière du 'Id se fait en deux unités de prière

D'après Ka'b Ibn 'Oujra (qu'Allah l'agrée), 'Omar Ibn Al Khatab (qu'Allah l'agrée) a dit: « La prière du voyage est de deux unités de prière, la prière du vendredi est de deux unités de prière, le Fitr et le Adha sont de deux unités de prière entières sans diminution comme cela a été dit par la langue de Muhammad (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ».

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°1064 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

عن كعب بن عجرة رضي الله عنه قال قال عمر بن الخطاب رضي الله عنه : صلاة السفر ركعتين و صلاة الجمعة ركعتين و الفطر و الأضحى ركعتين تمام غير قصر على لسان محمد صلى الله عليه و سلم

(رواه ابن ماجه في سننه رقم ١٠٦٤ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

b. Les tekbirat supplémentaires dans la prière du 'Id (le fait de dire Allahou Akbar) avant la lecture du Coran

C'est à dire les tekbirat supplémentaires que l'on fait après le tekbir d'entrée dans la prière dans la première unité de prière et après le tekbir lorsque l'on se relève au début de la seconde unité de prière

1. Le jugement

L'imam Ibn Qoudama Al Maqdisi (mort en 620 du calendrier hégirien) a dit: « Les tekbirat et le dhikr entre eux ne sont pas obligatoires et la prière n'est pas annulée qu'on les délaïsse volontairement ou par oubli. Je ne connais aucune divergence sur cela ».

(Al Moughni vol 3 p 275)

2. Le nombre de tekbirat

Il est rapporté du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) sur le nombre de tekbirat supplémentaires dans la prière du 'Id deux manières de faire:

La première: on fait sept tekbirat dans la première unité de prière et cinq dans la seconde unité de prière.

D'après 'Abdallah Ibn 'Amr (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Le tekbir pour le Fitr est au nombre de sept dans la première unité de prière et au nombre de cinq dans la seconde unité de prière et la lecture a lieu après dans les deux ».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1151 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

عن عبدالله بن عمرو رضي الله عنهما قال النبي صلى الله عليه و سلم : التكبير في الفطر سبع في الأولى وخمس في الآخرة والقراءة بعدهما كلتيهما

(رواه أبو داود في سننه رقم ١١٥١ و حسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

La seconde : on fait quatre tekbirat dans la première unité de prière et quatre dans la seconde unité de prière.

D'après Al Qasim Abi 'Abder Rahman : Certains compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) m'ont informé que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a prié pour eux le jour du 'Id et il a fait le tekbir quatre/quatre puis lorsqu'il a terminé il s'est tourné vers nous et a dit: « N'oubliez pas, comme le tekbir des janaïz (1) ».

Et il a fait signe avec sa main en rentrant son pouce (2).

(Rapporté par Tahawi dans Charh Ma'ani Al Athar n°7273 et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°2997)

(1) C'est à dire le même nombre de tekbir que l'on fait durant la prière mortuaire.

(2) C'est à dire qu'il a fait signe de sa main avec quatre doigts pour expliciter le nombre de tekbir.

عن القاسم أبي عبدالرحمن قال : حدثني بعض أصحاب رسول الله أن رسول الله صَلَّى اللهُ عليه و سلم صَلَّى بنا يوم العيد فكَبَّرَ أَرْبَعًا أَرْبَعًا ثُمَّ أَقْبَلَ عَلَيْنَا بِوَجْهِهِ حِينَ انْصَرَفَ قَالَ : لَا تَنْسُوا كَتَكْبِيرِ الْجَنَائِزِ وَأَشَارَ بِأَصَابِعِهِ وَقَبِضَ إِبْهَامَهُ
رواه الطحاوي في شرح معاني الآثار رقم ٧٢٧٣ و حسنه الشيخ الألباني في السلسلة
(الصحيحة رقم ٢٩٩٧)

3. Ce que l'on dit entre les tekbirat

D'après 'Oqba Ibn 'Amir (qu'Allah l'agrée) : J'ai questionné 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) sur ce qu'il dit après les tekbirat du 'Id, il a répondu: « Il faut que la personne fasse des louanges et des éloges à Allah et prie sur le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) (*) ».

(Rapporté par Al Athram et authentifié par Cheikh Albani dans Irwa Al Ghalil n°642)

(*) C'est à dire que l'on peut dire par exemple:

En phonétique : El Hamdoulilah Sobhanallah Allahouma Salli 'Ala Rasoulik

En arabe : الْحَمْدُ لِلَّهِ سُبْحَانَ اللَّهِ اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَيَّ رَسُوكَ

عن عقبة بن عامر رضي الله عنه قال : سألت عبيدالله بن مسعود رضي الله عنه عما يقوله بعد تكبيرات العيد قال : يحمد الله و يثنى عليه و يصلي على النبي صَلَّى اللهُ عليه و سلم (رواه الأثرم و صححه الشيخ الألباني في إرواء الغليل رقم ٦٤٢)

4. L'invocation d'ouverture de la prière (du'a istiftah) se fait après le tekbir d'entrée dans la prière

Cheikh 'Otheimine a dit: « L'invocation d'ouverture de la prière se fait après le tekbir du début de la prière, c'est comme cela qu'ont dit les gens de science, mais la question est large et si on retarde l'invocation de la prière après le dernier des tekbirat supplémentaires il n'y a pas de mal ».

(Fatawa Salat vol 2 p 588)

c. Ce qu'il est recommandé à l'imam de réciter dans la prière du 'Id

Il est rapporté sur cela deux hadiths du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) sur ce sujet :

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) récitait dans les deux 'Id -Sabihi Sma Rabikal A'la' - (1) et -Hal Ataka Hadithoul Ghachiya- (2).

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°1283 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

(1) Il s'agit du début de la sourate Al A'la (n°87).

(2) Il s'agit du début de la sourate Al Ghachiya (n°88).

عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما قال : كان النبي صَلَّى اللهُ عليه و سلم يقرأ في العيدين سَبِّحَ اسْمَ رَبِّكَ الْأَعْلَى و هَلْ أَتَاكَ حَدِيثُ الْغَاشِيَةِ
(رواه ابن ماجه في سننه رقم ١٢٨٣ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

D'après Abou Waqid Al Laythi (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) avait l'habitude de réciter dans le jour du Fitr et le jour du 'Adha : -Qaf- (1) et -Iqtarabati Sa'tou- (2).

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°891)

(1) Il s'agit de la sourate Qaf (n°50).

(2) Il s'agit du début de la sourate Al Qamar (n°54).

عن أبي واقد الليثي رضي الله عنه قال : كان رسول الله صَلَّى اللهُ عليه و سلم يقرأ في الفِطْرِ والأضحى ب ق وأقتربت الساعة
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٨٩١)

- *Il est méritoire d'écouter le sermon après la prière mais celui qui part n'a pas commis de péché*

D'après 'Abdallah Ibn Sa'ib (qu'Allah l'agrée) : J'ai assisté au 'Id avec le Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Il a prié pour nous comme imam puis a dit: « Nous avons terminé la prière, celui qui veut rester pour le sermon qu'il reste et celui qui veut partir qu'il parte ».

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°1290 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan ibn Maja)

عن عبدالله بن السائب رضي الله عنه قال : حضرت العيد مع رسول الله صَلَّى اللهُ عليه و سلم فصلّى بنا العيد ثم قال : قد فضينا الصلاة فمن أحبّ أن يجلس للخطبة فليجلس و من أحبّ أن يذهب فليذهب
(رواه ابن ماجه في سننه رقم ١٢٩٠ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

Cheikh 'Abdel Aziz Ibn Baz a dit: « Il n'est pas légiféré de lever les mains dans les moments qui ont eu lieu à l'époque du Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et durant lesquels il n'a pas lever les mains comme après les cinq prières, entre les deux prosternations de la prière, avant le salam de la prière, durant la khotba du vendredi ou du 'Id. En effet le Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) n'a pas levé ses mains à ces moments et il est certes le meilleur exemple pour ceux qui viennent après lui ». (Fatawa Mouhima Tata'alaq Bi Salat p 38)

- *Il fait partie de la sounna que l'imam consacre une partie du sermon aux femmes*

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) : Je suis sorti avec le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) le jour du Fitr ou du Adha. Il a prié puis a fait un sermon. Ensuite il s'est rendu vers les femmes et les a exhorté, leur a fait un rappel et leur a ordonné l'aumône.

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°975 et Mouslim dans son Sahih n°884)

عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما قال : خرجت مع النبي صلى الله عليه وسلم يوم فطر أو أضحي فصلى ثم خطب ثم أتى النساء فوعظهن و ذكرهن و أمرهن بالصدقة (رواه البخاري في صحيحه رقم ٩٧٥ و مسلم في صحيحه رقم ٨٨٤)

- *Le fait de rentrer chez soi par un autre chemin que celui qu'on a emprunté à l'aller*

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée) : Lorsque le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) sortait pour le 'Id, il revenait par un autre chemin que celui par lequel il était venu.

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°1301 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال : كان النبي صلى الله عليه وسلم إذا خرج إلى العيد رجع في غير الطريق الذي أخذ فيه (رواه ابن ماجه في سننه رقم ١٣٠١ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

- *Le fait de faire deux unités de prière lorsque l'on rentre chez soi*

D'après Abou Sa'Id Al Khoudri (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ne priait rien avant le 'Id. (1)

Puis lorsqu'il retournait chez lui il priait deux unités de prière. (2)

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°1293 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

(1) C'est à dire que lorsqu'il arrivait à l'endroit où allait être accomplie la prière du 'Id, il ne priait pas de prière surrogatoire avant de prier la prière du 'Id.

(2) Ces deux unités de prière sont la prière surrogatoire du doha.

(Charh Boulough Al Maram de Cheikh 'Otheimine vol 5 p 173)

عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : كان رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ لا يَصَلِّي قبل العيد شيئاً
فإذا رجع إلى منزله صَلَّى ركعتين
(رواه ابن ماجه في سننه رقم ١٢٩٣ و حسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

- *Le fait de se féliciter mutuellement lorsque l'on se rencontre*

D'après Joubayr Ibn Noufeyr : Lorsque les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) se rencontraient le jour du 'Id les uns disaient aux autres: « Qu'Allah accepte de nous et de vous ». (*)

(Rapporté par Al Mouhamili dans Kitab Al 'Idayn n°147 et authentifié par l'imam Ibn Hajr dans Fath Al Bari 2/446 ainsi que par Cheikh Albani dans Tamam Al Mina p 355)

(*) En phonétique : Taqabal Allahou Minnaa Wa Minkom

En arabe : تَقَبَّلَ اللهُ مِنَّا وَ مِنْكُمْ

عن جبير بن نغير قال : كان أصحاب النبي رضي الله عنهم إذا التقوا يوم العيد يقول بعضهم لبعض : تَقَبَّلَ اللهُ مِنَّا وَ مِنْكُمْ
رواه المحاملي في كتاب العيدين رقم ١٤٧ و صححه الحافظ ابن حجر في فتح الباري ٢/٤٤٦ و
(صححه أيضاً الشيخ الألباني في تمام المنة ص ٣٥٥)

D'après Mohamed Ibn Ziyad Al Alhani : J'ai vu Abou Oumama (qu'Allah l'agrée), le compagnon du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), dire à ses compagnons le jour du 'Id: « Qu'Allah accepte de nous et de vous ».

(Rapporté par Zahir Ibn Tahir Al Naysabouri dans Kitab Al Touhfatou 'Id Al Fitr et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Juz Al Tahniya Fil 'A'yad p 34, par l'imam Ibn Tourkmani dans Al Jawhar Al Naqi p 208 et par Cheikh Albani dans Tamam Al Mina p 355)

عن محمد بن زياد الألهاني أنه قال: رأيت أبا أمامة الباهلي صاحب رسول الله رضي الله عنه يقول في العيد لأصحابه : تقبل الله منا ومنكم
رواه زاهر ابن طاهر في كتابه تحفة عيد الفطر و حسنه الحافظ ابن حجر في جزء التهنة في الأعياد ص ٢٤ و التركماني في الجوهر النقي ص ٢٠٨ و الشيخ الألباني في تمام المنة ص ٣٥٥)

D'après Safwan Ibn Omrou Al Saksaki : J'ai vu 'Abdallah Ibn Bousr (qu'Allah l'agrée), Khalid Ibn Ma'dan, Rachid Ibn Sa'd et Abder Rahman Ibn Joubeyr Ibn Noufeyr se dire les uns aux autres lors des deux 'Id: « Qu'Allah accepte de nous et de vous ».

(Rapporté par Ibn Asakir dans Tarikh Dimashq vol 24 p 154 et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Juz Al Tahniya Fil 'A'yad p 35 et par Cheikh Albani dans Tamam Al Mina p 355)

عن صفوان بن عمرو السكسكي قال : سمعت عبد الله بن بسر رضي الله عنه وخالد بن معدان و راشد ابن سعد و عبد الرحمن بن جبير بن نغير يقول بعضهم لبعض في العيدين : تقبل الله منا ومنكم

رواه ابن عساكر في تاريخ دمشق ج ٢٤ ص ١٥٤ و حسنه الحافظ ابن حجر في جزء التهنة (في الأعياد ص ٢٥ و صححه الشيخ الألباني في تمام المنة ص ٣٥٥)

Remarque : Le fait se serrer la main ou de se faire une accolade lorsque l'on se dit les uns les autres la formule de félicitation pour le 'Id

Cheikh 'Otheimine a dit : « Il n'y a aucun mal dans le fait de se serrer la main, de se faire une accolade et de se féliciter après la prière du 'Id car les gens ne font pas cela comme une adoration par laquelle ils veulent se rapprocher d'Allah.

Ce ne sont que des choses qu'ils font par habitude, par respect et pour s'honorer les uns les autres ».

(Majmou' Al Fatawa vol 16 p 209)

- *Il est permis aux petites filles de taper sur un tambour et de chanter des chants dans lesquels il n'y a pas d'interdits religieux*

D'après 'Aicha (qu'Allah l'agrée) : Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) est rentré alors qu'il y avait auprès de moi deux petites filles des médinois qui chantaient sur ce qui s'est passé pour les Ansars (1) le jour de Bou'ath (2). Elles n'étaient pas des chanteuses.

Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) a dit: Les instruments du diable dans la maison du Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui)? Et cela le jour du 'Id !

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Ô Abou Bakr! Certes chaque peuple a un 'Id et ceci est notre 'Id ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°952 et Mouslim dans son Sahih n°892)

(1) C'est à dire les médinois.

(2) C'est une bataille qui a eu lieu entre les deux tribus de Médine avant l'Islam.

L'imam Ibn Rajab Al Hanbali (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit:

« Il y a dans ce hadith la permission pour les jeunes filles de s'amuser, de chanter les chants des arabes le jour du 'Id même si cela est entendu par les femmes et les hommes, même si il y a avec cela du tambour ».

(Fath Al Bari Charh Sahih Al Boukhari 6/77)

عن عائشة رضي الله عنها قالت : دخل أبو بكر رضي الله عنه وعندني جاريتين من جواري الأنصار تغنيان بما تقاولت الأنصار يوم بعث وليستا بمغنيات فقال أبو بكر رضي الله عنه : أمزامير الشيطان في بيت رسول الله صلى الله عليه وسلم وذلك في يوم عيد ؟ فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم : يا أبا بكر ! إن لكل قوم عيدًا وهذا عيدنا (رواه البخاري في صحيحه رقم ٩٥٢ و مسلم في صحيحه رقم ٨٩٢)